

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

AVIS DE PUBLICATION (Article 451 CM) RÈGLEMENT NUMÉRO 23-398

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Lisa Houde, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay :

QUE le conseil a adopté, ce 2 avril 2023, le règlement numéro 23-398 ayant pour objet les limites de vitesse.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 23-398 au bureau de la Municipalité de Petit-Saguenay, aux heures normales de bureau ou sur le site internet de la municipalité www.petit-saguenay.com.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY

CE _9 avril 2024_

Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis public Règlement numéro 23-398

D'un règlement numéro 23-398 ayant pour objet les limites de vitesse

Je soussigné, Lisa Houde, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay_, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 9 avril 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipale, poste canada et site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 avril 2024.

Directrice générale et Greffière-trésorière

risa Harde.